

REACH Prise de position écrite



Madame, Monsieur,

Fabricant, leader dans le domaine des outils de taraudage, de contrôle, de serrage et de fraisage nous avons étudié depuis longtemps et avec attention les directives sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH) de l'Union Européenne qui sont entrées en vigueur au 1er juin 2007.

Les dates prescrites par REACH définissent le 30 novembre 2008 comme fin de la phase de pré-enregistrement. Les dates pour l'enregistrement dépendent du volume de production ainsi que du potentiel de danger des substances.

Pour assurer un bon échange d'informations, nous avons formé une équipe en sein de notre entreprise qui examine de façon approfondie les exigences auxquelles nous devons répondre selon REACH et qui participe à des manifestations informatives d'associations compétentes.

EMUGE-FRANKEN est, dans le sens de REACH, exclusivement dénommé **utilisateur en aval** («downstream-user»). Dans cette position, nous dépendons surtout des déclarations de nos fournisseurs pour ensuite planifier notre future manière d'agir. Comme élément de préparation nous sommes en contact étroit avec nos fournisseurs pour vérifier la disponibilité des matières premières selon REACH.

Pour nos produits nous utilisons des substances conventionnelles et connues. C'est pourquoi nous pouvons partir du fait que nos fournisseurs pré-enregistrent ces substances également pour notre utilisation et qu'ils les enregistrent ensuite. Il faut cependant attirer l'attention sur le fait qu'une liste de catégories d'utilisation n'a pas encore été adoptée. Les discussions se poursuivent. Nous voudrions souligner que quelques fabricants et importateurs de produits chimiques doivent encore prendre positions eux-mêmes.

Toutefois nous comprenons l'intérêt de nos clients à recevoir une confirmation sur la future disponibilité de produits éprouvés. C'est pourquoi nous faisons en sorte, avec nos fournisseurs que nous puissions continuer à proposer à nos clients nos produits à qualité constante comme cela à toujours été notre but.

EMUGE-FRANKEN prend au sérieux les devoirs selon REACH et les dispositions correspondantes et s'occupe des conséquences de REACH sur l'industrie européenne en étroit contact avec les clients et les fournisseurs.

Si vous désirez de plus amples d'informations, veuillez contacter:

Thomas Steger
Tél: +49 (0) 91 23 186-486
Fax: +49 (0) 91 23 186-256
Mail: thomas.steger@emuge.de